

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Tchibanga : le père incestueux écope 30 ans de prison

MIHINDOU-MIHINDOU  
Tchibanga/Gabon

**M**OÏSE Yalouze Moudouyi, un compatriote poursuivi pour viol par ascendant sur une mineure de moins de 15 ans, en la personne de sa propre fille, a été jugé, par la Cour d'appel judiciaire de Mouila, siégeant à Tchibanga, à la faveur de son audience du 21 avril dernier, présidée par Alain Georges Moukoko. Un crime pour lequel il a écopé 30 ans de prison. Les faits remontent à 2014. Moïse Yalouze Moudouyi est en séjour à Port-Gentil, lorsque la mère de sa fille, C. J. O., âgée de 6 ans au moment des faits, le contacte par téléphone et lui fait savoir qu'elle ne peut plus prendre en charge la garde de l'enfant. Aussi propose-t-elle au géniteur de la récupérer. Ce dernier accepte et fait parvenir un billet depuis Tchibanga, le chef-lieu de la province de la Nyanga. Sauf que l'enfant qui s'installe chez son père n'est malheureusement pas scolarisée. C. J. O. restant souvent seule à la maison, pendant que son père, transporteur urbain de son état, est au travail. Une nuit de 2014, Moïse Yalouze Moudouyi rentre tard. Son enfant dort avec la fille de sa voisine. Il la réveille, l'entraîne dans sa

chambre et abuse d'elle. Pendant les vacances de Noël, C. J. O. est envoyée chez sa mère. Sauf que cette dernière s'oppose à ce que l'enfant reparte chez son père. Jusqu'en 2018, année à laquelle la fillette qui passe en classe de 6e, est renvoyée chez son bourreau de géniteur. Elle a 10 ans. Là encore, les séances d'attouchements reprennent. Ne pouvant supporter ce calvaire encore plus longtemps, C. J. O. se confie à la fille de sa voisine. C'est cette dernière qui dénonce le père incestueux à la Police judiciaire (PJ). D'où son interpellation. À la faveur des débats, le substitut général, Rodrigue Ondo-Mfoumou, a requis la culpabilité de Moïse Yalouze-Moudouyi, relativement au crime de viol par ascendant sur mineure de moins de 15 ans. Et ce, sans circonstances atténuantes. Un crime pour lequel le magistrat a recommandé 30 ans de réclusion criminelle. La défense plaide coupable. Tout en sollicitant l'expertise de l'état de santé de son client qui serait atteint d'affection psychologique. Une proposition aussitôt rejetée par la Cour qui l'a déclaré coupable des faits à lui reprochés.



Photo : Mihindou-Mihindou

En détention depuis trois ans, Moïse Yalouze Moudouyi va y demeurer pendant 27 autres.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**  
\*\*\*\*\*

**CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 27 avril 2021  
Appel d'offres : N°01/MS/SG/DCNTS/2021  
Nom du projet : Acquisition de réactifs de laboratoire.  
Source de financement : État gabonais, exercice budgétaire 2021-2022-2023 et fonds propres.

**1. OBJET**  
La Direction du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) lance un appel d'offres pour l'acquisition de réactifs de laboratoire.

**2. ALLOTISSEMENT**  
Le présent appel d'offres est réparti en trois (3) lots ainsi qu'il suit :  
o Lot 1 : L'immuno-hématologie ;  
o Lot 2 : La sérologie et le diagnostic génomique virale ;  
o Lot 3 : Détection virale Cobas E400.

**Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots.**

**3. PARTICIPATION**  
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°0027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**  
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de trois cent mille (300 000) F CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).  
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :  
**Centre National de Transfusion Sanguine,  
38 rue du docteur KONG, centre-ville,  
BP 13895 Libreville Gabon. Tel : 066400880 / 077666215.**

**6. CRITERES D'EVALUATION**  
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**  
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 27 mai 2021 à 10 heures 00, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) F CFA par lot.  
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.  
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.


**8. OUVERTURE DES PLIS**  
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 27 mai 2021 à 11 heures 00 dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage du Centre National de Transfusion Sanguine.

Le Directeur  
du Centre National de Transfusion Sanguine



Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN

Le Directeur Général  
Des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSAOYANE